Document d’informations clés

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d’investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

BIL Kids Future by Foyer
L’information de ce document concerne le contrat **BIL Kids Future by Foyer** investi dans le **Support à Capital Protégé**.

Initiateur du produit : Foyer Vie S.A. | www.foyer.lu | +352 437 43 44 - Foyer Group

Le Commissariat Aux Assurances, 11, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg est chargé du contrôle de Foyer Vie S.A., en ce qui concerne le présent document d'informations clés.

Ce produit est autorisé au Luxembourg.

Date de production du document d'informations clés : 02/01/2024

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type	Ce produit est un contrat d'assurance vie individuelle à taux d’intérêt garanti. Ce contrat de prévoyance-épargne, libellé en euros et alimenté par des versements réguliers, ne peut pas être résilié unilatéralement par la compagnie.
Durée	La durée d'investissement recommandée pour ce produit est 10 ans.
Objectifs	Le contrat a pour objectif la constitution d'une épargne à une échéance déterminée par des versements réguliers. Pour atteindre cet objectif, le produit investit dans un support à taux d'intérêt garanti qui prévoit une éventuelle participation bénéficiaire annuelle. Cet objectif sera atteint même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance du contrat, puisque dans ce cas, nous nous substituons pour continuer le paiement des primes. De plus, nous versons dans ce cas un capital supplémentaire aux bénéficiaires désignés. L'épargne accumulée est constituée de l'ensemble des versements nets de frais d'entrée majorés des intérêts garantis et des éventuelles participations bénéficiaires attribuées, et diminués des frais de gestion, des primes de risques pour les garanties souscrites et de l'éventuel montant racheté. La participation aux bénéfices est attribuée mensuellement, au dernier jour de chaque mois, sur base de l’épargne accumulée en début de mois, au taux annuel en vigueur. Pour connaître le taux annuel en vigueur, consultez la Fiche Info Financière du produit sur notre site internet www.foyer.lu/fr/fif. La participation bénéficiaire n’est pas garantie et dépend de la conjoncture économique et des résultats de l’entreprise. Une fois attribuée, elle est définitivement acquise. Le rendement global de ce produit d'assurance dépend donc du taux d'intérêt garanti, de l'éventuelle participation bénéficiaire et de la période de détention du produit.
Investisseurs de détail visés	Ce produit s'adresse à toute personne physique : - résident luxembourgeois ou - résident français, résident belge ou résident allemand et fiscalement assimilé à des résidents luxembourgeois, qui souhaite épargner en toute sécurité pour constituer un capital à une échéance fixée et qui souhaite bénéficier en même temps d’une couverture en cas de décès.
Assurance : avantages et coûts	- Au terme du contrat : remboursement de l’épargne accumulée au terme du contrat, que l’assuré soit en vie ou non. - En cas de décès de l’assuré : paiement du capital décès, équivalent à 100% de la somme des primes planifiées sur toute la durée du contrat, et exonération du paiement des primes pour le reste de la durée du contrat. - En cas de décès par accident, le capital décès est doublé. - En cas de décès par maladie au cours des 3 premières années, la prestation décès se limite au volet exonération des primes.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque

1	2	3	4	5	6	7

RISQUE LE PLUS FAIBLE — RISQUE LE PLUS ELEVE

Attention. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit tout au long de la durée de détention recommandée.

Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est une classe de risque la plus basse.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Ce produit ne comporte pas de garantie de capital contre le risque de crédit. Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement (voir la section « Que se passe-t-il si Foyer Vie S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements? »).

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez. La législation fiscale de l'État membre d'origine de l'investisseur de détail peut avoir des conséquences sur les sommes effectivement versées.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des dernières 15 années.

Les scénarios de performance ont été élaborés en conformité avec les exigences de la réglementation en vigueur. Ils ne constituent toutefois pas un engagement de l'assureur et ne peuvent préjuger des performances réelles du produit.

Période De Détention Recommandée		**10 ans**		
Exemple d'investissement		**1 000 € par an**		
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**			
Scénario de tensions	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	780 €	3 810 €	8 210 €
	Rendement annuel moyen	-21,87%	-8,90%	-3,63%
Scénario défavorable	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	780 €	3 810 €	8 210 €
	Rendement annuel moyen	-21,87%	-8,90%	-3,63%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	780 €	3 810 €	8 210 €
	Rendement annuel moyen	-21,87%	-8,90%	-3,63%
Scénario favorable	Ce que vous pourrez obtenir après déduction des coûts	800 €	4 070 €	9 260 €
	Rendement annuel moyen	-20,17%	-6,77%	-1,41%
Montant investi cumulé		1 000 €	5 000 €	10 000 €
Scénario en cas de décès	Investissement de 1 000 € par an	Après 1 an	Après 5 ans	Après 10 ans
Décès de l'assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	8 210 €	18 210 €	18 210 €
Décès accidentel de l'assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction des coûts	28 210 €	28 210 €	28 210 €
Prime d'assurance cumulée		100 €	440 €	800 €

Que se passe-t-il si Foyer Vie S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En l'absence d'un fonds de garantie pour l'indemnisation des souscripteurs en cas de défaillance de la compagnie d'assurance et afin de limiter les possibles pertes financières subies par les preneurs d'assurances et/ou les bénéficiaires, la législation luxembourgeoise prévoit que les actifs liés aux contrats d'assurance-vie constituent un patrimoine distinct et sont gérés séparément des actifs propres de la compagnie d'assurance. En effet, ces actifs font l'objet de conventions de dépôt préalablement approuvées par le Commissariat aux Assurances (CAA) auprès de banques dites « dépositaires ». Le CAA a ainsi un droit et un devoir de contrôle sur ces dépôts. En cas de faillite de l'assureur, les preneurs d'assurances et/ou les bénéficiaires disposent ainsi collectivement d'une créance privilégiée de premier rang sur ce patrimoine séparé. Cela leur permet de récupérer en priorité les créances relatives à l'exécution de leurs contrats d'assurance. Les preneurs d'assurances et/ou les bénéficiaires sont par ailleurs potentiellement exposés à la défaillance d'une banque dépositaire, auquel cas les liquidités qui y sont déposées risqueraient d'être perdues en tout ou partie.

Que va me coûter cet investissement ?

Coûts au fil du temps

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.
Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 1 000 € par an sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans	Si vous sortez après 10 ans
Coûts totaux (EUR)	220 €	1 190 €	1 790 €
Incidence des coûts annuels (*)	21,9%	8,9% chaque année	3,6% chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de -0,03% avant déduction des coûts et de -3,63% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 10 ans
Coûts d'entrée	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins. L'incidence des coûts est déjà incluse dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.	0,37%
Coûts de sortie	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance. Les coûts de sortie sont indiqués comme « 0,00% » dans la colonne suivante étant donné qu'ils ne s'appliquent pas si vous gardez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.	0,00%
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Autres coûts récurrents	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	3,26%
Coûts de transaction de portefeuille	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,00%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00%

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée :

La durée d'investissement recommandée pour ce produit est 10 ans, mais un rachat total est possible à tout moment. Le rachat entraîne la perte des avantages fiscaux si le contrat n'a pas couru 10 ans. En cas de rachat avant l'échéance les frais suivants s'appliquent :
- au cours des 10 premières années contractuelles : 10% du montant retiré
- ensuite ce taux diminue annuellement de 0,5%
- après 30 ans : néant

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez introduire une réclamation en vous rendant sur le site www.foyer.lu. Suivez "Contact & FAQ" et sélectionnez "Une réclamation". Vous pouvez également adresser une réclamation écrite à notre Direction Générale (L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval).

Autres informations pertinentes

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit en consultant sa fiche info financière sur notre site internet www.foyer.lu/fr/fif.